

Procès-verbal n°10 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 6 Octobre 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Claude LUGUEL. Pierre Jean JULLIAN
Excusés :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Patrick AURILLON.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Mots de bienvenue

Le Président souhaite la bienvenue à Pierre-Jean JULLIAN qui vient étoffer, apporter ses connaissances et son dynamisme à la commission.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 9 de la réunion du Jeudi 29 Septembre 2022.

COUPE OCCITANIE

La rencontre N° **25283062 USS AIGUES MORTES 2 / AS ROUSSON** ne pouvant se jouer à Aigues Mortes (pas d'éclairage pour le moment), la rencontre se jouera sur le stade Pujolas à Aigues Vives avec l'accord du président du club ; **match à 20h00 le 12.10.22**

La rencontre N° **25283058 MOUSSAC FC / LE GRAU DU ROI ES** se jouera le 9 Octobre 2022 sur le terrain d'Aubarne (Terrain de Moussac indisponible par arrêté municipal prolongé par la Mairie).

HOMOLOGATIONS

Départemental 2 - poule B

La Commission des Statuts et Règlements lors de sa réunion du 3 Octobre met l'équipe SENIOR du FC PONT ST ESPRIT 1 HORS COMPETITION et la déclare FORFAIT GENERAL.

Les points pris par les équipes l'ayant rencontré sont annulés.

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elle devait rencontrer FC PT ST ESPRIT.

Le Classement de la D2 B est modifié en conséquence.



Départemental 2 - poule D

N° 24543313

AS CAISSARGUES /FC PT ST ESPRIT 1
FC PT ST ESPRIT battu par forfait

Départemental 3 - poule D

N° 245444264

RODILHAN FC/ GC GALLICIAN du 18/09/22
Match perdu par pénalité à GC Gallician.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

